

NEUVIEME SUPPLEMENT EN DATE DU 4 MAI 2026
AU PROSPECTUS DE BASE EN DATE DU 20 JUIN 2025

Morgan Stanley

en qualité d'émetteur et en qualité de garant des Titres émis par Morgan Stanley B.V. et des Titres émis par Morgan Stanley Finance LLC

(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL plc

en qualité d'émetteur
(Société anonyme de droit anglais)

MORGAN STANLEY B.V.

en qualité d'émetteur
(Société à responsabilité limitée de droit néerlandais)

MORGAN STANLEY FINANCE LLC

en qualité d'émetteur
(Société de droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique)

MORGAN STANLEY EUROPE SE

en qualité d'émetteur
(Société européenne de droit allemand)

PROGRAMME D'EMISSION DE TITRES DE CREANCE

(Euro Medium Term Note Programme)

Le présent neuvième supplément (le **Neuvième Supplément**) constitue un supplément et doit être lu conjointement avec le prospectus de base en date du 20 juin 2025, approuvé le 20 juin 2025 par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la **CSSF**) tel que modifié par le premier supplément en date du 25 juillet 2025, approuvé le 25 juillet 2025 par la CSSF, le deuxième supplément en date du 13 août 2025, approuvé le 13 août 2025 par la CSSF, le troisième supplément en date du 3 octobre 2025, approuvé le 3 octobre 2025 par la CSSF, le quatrième supplément en date du 21 octobre 2025, approuvé le 21 octobre 2025 par la CSSF, le cinquième supplément en date du 19 novembre 2025, approuvé le 19 novembre 2025 par la CSSF, le sixième supplément en date du 23 janvier 2026, approuvé le 23 janvier 2026 par la CSSF, le septième supplément en date du 18 février 2026, approuvé le 18 février 2026 par la CSSF et le huitième supplément en date du 27 février 2026, approuvé le 27 février 2026 par la CSSF (ensemble, le **Prospectus de Base**), relatif au programme d'émission de titres de créance (*Euro Medium Term Note Programme*) (le **Programme**) de Morgan Stanley (**Morgan Stanley**), Morgan Stanley & Co. International plc (**MSIP** ou **MSI plc**), Morgan Stanley B.V. (**MSBV**), Morgan Stanley Finance LLC (**MSFL**) et Morgan Stanley Europe SE (**MSESE** et, ensemble avec Morgan Stanley, MSIP, MSBV et MSFL, les **Emetteurs** et chacun, un **Emetteur**) avec Morgan Stanley agissant en qualité de garant des Titres émis par MSBV et en qualité de garant des Titres émis par MSFL. Les termes définis dans le Prospectus de Base ont la même signification dans ce Neuvième Supplément.

Le Prospectus de Base constitue un prospectus de base conformément à l'article 8 du règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public

de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, tel que modifié (le **Règlement Prospectus**).

Le présent Neuvième Supplément a été déposé auprès de la CSSF, en sa capacité d'autorité compétente conformément au Règlement Prospectus. En approuvant le présent Neuvième Supplément, la CSSF ne prend aucun engagement quant à l'opportunité économique et financière de l'opération ou la qualité ou la solvabilité des Emetteurs.

Ce Neuvième Supplément a été préparé conformément à l'article 23(1) du Règlement Prospectus et a pour objet :

- (a) de communiquer la publication par Morgan Stanley de la Circulaire de Procuration (*Proxy Statement*) en date du 2 avril 2026 relative à Morgan Stanley (en langue anglaise) (la **Circulaire de Procuration de Morgan Stanley de 2026**) ;
- (b) de communiquer la publication par Morgan Stanley de son Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 15 avril 2026, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 31 mars 2026, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis (en langue anglaise) (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2026**) ;
- (c) de communiquer la publication par MSIP de son rapport annuel et ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (en langue anglaise) (le **Rapport Annuel 2025 de MSIP**) ;
- (d) de communiquer la publication par MSBV de son rapport annuel et ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (en langue anglaise) (le **Rapport Annuel 2025 de MSBV**) ;
- (e) de communiquer la publication par MSESE de son rapport annuel et ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (en langue anglaise) (le **Rapport Annuel 2025 de MSESE**) ;
- (f) d'incorporer par référence la Circulaire de Procuration de Morgan Stanley de 2026, le Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2026, le Rapport Annuel 2025 de MSIP, le Rapport Annuel 2025 de MSBV, le Rapport Annuel 2025 de MSESE et le troisième supplément au Document d'Enregistrement 2025 approuvé par la CSSF en date du 30 avril 2026 (le **Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2025**) dans le Prospectus de Base, comme indiqué dans la "Partie 1" du présent Neuvième Supplément ;
- (g) d'apporter certaines modifications consécutives à la section intitulée "Description des Emetteurs" comme indiqué dans la "Partie 2" du présent Neuvième Supplément ; et
- (h) d'apporter certaines modifications consécutives à la section intitulée "Informations Générales" comme indiqué dans la "Partie 3" du présent Neuvième Supplément.

Une copie de ce Neuvième Supplément sera publiée sur les sites internet (i) de la Bourse du Luxembourg (www.luxse.com) et (ii) des Emetteurs (<http://sp.morganstanley.com/EU/Documents>).

Conformément à l'article 23(2) du Règlement Prospectus, les investisseurs qui ont déjà accepté d'acheter ou de souscrire des Titres avant que ce Neuvième Supplément ne soit publié, ont le droit de retirer leur acceptation pendant trois jours ouvrables après la publication de ce Neuvième Supplément, soit jusqu'au 7 mai 2026 (inclus), pour autant que ces Titres ne leur aient pas encore été livrés au moment où le fait nouveau significatif ou l'erreur ou inexactitude substantielle est survenu ou a été constaté. Si les investisseurs souhaitent exercer leur droit de rétractation, ils peuvent le notifier à l'Emetteur ou l'Etablissement Autorisé concerné.

A l'exception de ce qui figure dans le présent Neuvième Supplément, aucun fait nouveau significatif, erreur ou inexactitude substantielle qui est susceptible d'influencer l'évaluation des Titres n'est survenu ou n'a été constaté depuis l'approbation du Prospectus de Base.

Dans l'hypothèse d'une contradiction entre toute déclaration faite dans le présent Neuvième Supplément et toute déclaration contenue dans le Prospectus de Base, les déclarations du présent Neuvième Supplément prévaudront.

Les Emetteurs et le Garant assument la responsabilité des informations contenues dans le présent Neuvième Supplément. À la connaissance des Emetteurs et du Garant, les informations contenues dans le présent Neuvième Supplément reflètent la réalité des faits et n'omettent rien qui puisse altérer la portée de ces informations.

Sommaire

Partie	Page
1. INCORPORATION PAR REFERENCE	4
2. MODIFICATION DE LA SECTION DESCRIPTION DES EMETTEURS.....	12
3. MODIFICATION DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES.....	13

1. INCORPORATION PAR REFERENCE

Ce Neuvième Supplément incorpore par référence la Circulaire de Procuracy de Morgan Stanley de 2026, le Formulaire 8-K de Morgan Stanley d'avril 2026, le Rapport Annuel 2025 de MSIP, le Rapport Annuel 2025 de MSBV, le Rapport Annuel 2025 de MSESE et le Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2025 et complète ainsi la section intitulée "**Documents incorporés par référence**" figurant aux pages 76 à 88 du Prospectus de Base.

La Circulaire de Procuracy de Morgan Stanley de 2026, le Formulaire 8-K de Morgan Stanley d'avril 2026, le Rapport Annuel 2025 de MSIP, le Rapport Annuel 2025 de MSBV, le Rapport Annuel 2025 de MSESE et le Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2025 incorporés par référence dans ce Neuvième Supplément sont disponibles sur les sites internet de (i) Morgan Stanley (<https://sp.morganstanley.com/eu/documents/>) et (ii) de la Bourse du Luxembourg (www.luxse.com).

La section intitulée "**Documents incorporés par référence**" est modifiée comme suit :

1.1 les paragraphes (a) à (aa) en pages 76 à 79 du Prospectus de Base sont supprimés et remplacés par ce qui suit :

- "(a) le Document d'Enregistrement (*Registration Document*) relatif à Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL et Morgan Stanley Europe SE en langue anglaise approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 14 novembre 2025 (le **Document d'Enregistrement 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/afe6f6cc-6b47-44a2-ac92-dfc8ad86d2d1/>
- (b) le premier supplément au Document d'Enregistrement 2025 en langue anglaise approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 21 janvier 2026 (le **Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/9d806014-e62a-42be-9f44-1ba394f22114/>
- (c) le deuxième supplément au Document d'Enregistrement 2025 en langue anglaise approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 26 février 2026 (le **Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/3c7d91bf-44ce-43c4-8074-1488163ea207/>
- (d) le troisième supplément au Document d'Enregistrement 2025 en langue anglaise approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 30 avril 2026 (le **Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/4a8c10a5-f07e-46c2-aa13-5276653be459>
- (e) la Circulaire de Procuracy (*Proxy Statement*) en date du 4 avril 2025 relative à Morgan Stanley en langue anglaise (la **Circulaire de Procuracy de Morgan Stanley de 2025**) ; https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-2025ams/2025_Proxy_Statement.pdf
- (f) la Circulaire de Procuracy (*Proxy Statement*) en date du 2 avril 2026 relative à Morgan Stanley en langue anglaise (la **Circulaire de Procuracy de Morgan Stanley de 2026**) ; https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-2026ams/2026_Proxy_Statement.pdf
- (g) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 11 avril 2025, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 31 mars 2025, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis en langue anglaise (le **Rapport 8K de Morgan Stanley d'avril 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/206f429d-eed8-4caf-91cc-7c068495236a/>
- (h) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 16 juillet 2025, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 30 juin 2025, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis en langue anglaise (le **Rapport 8K de Morgan Stanley de juillet 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/73a6c9d7-e9b5-4864-a886-24ba69f0b4a0/>

- (i) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 15 octobre 2025, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 30 septembre 2025, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis en langue anglaise (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley d'octobre 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/bfff3f5e-a2b1-4483-8b69-78a65cd71a1f>
- (j) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 15 janvier 2026, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre et l'exercice clos le 31 décembre 2025, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis en langue anglaise (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2026**) ; sp.morganstanley.com/download/prospectus/23710348-f915-4757-b680-30beacd56180/
- (k) le Rapport Courant figurant dans le Formulaire 8-K en date du 15 avril 2026, contenant le communiqué de presse sur les résultats de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 31 mars 2026, tel que déposé auprès de la *Securities and Exchange Commission* des Etats-Unis en langue anglaise (le **Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2026**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/b9b07214-6f15-44ea-8d60-2a78ce7b455a>
- (l) les états financiers annuels consolidés audités de Morgan Stanley pour les exercices clos le 31 décembre 2023 et le 31 décembre 2024 en langue anglaise, ces états financiers et les rapports des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de Morgan Stanley dans le Form 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 (le **Rapport Annuel 2024 de Morgan Stanley**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/343346aa-6b5f-42f9-8f40-3143d12e5b9d/>
- (m) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 5 mai 2025 pour le trimestre s'achevant au 31 mars 2025 en langue anglaise (le **Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/ac0a77f0-6a0d-4a2c-8b0b6be451993891>
- (n) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 4 août 2025 pour le trimestre s'achevant au 30 juin 2025 en langue anglaise (le **Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/ce78f611-5bb7-435a-9133-72aa4cf5ed01>
- (o) le Rapport Trimestriel de Morgan Stanley figurant dans le Formulaire 10-Q en date du 3 novembre 2025 pour le trimestre s'achevant au 30 septembre 2025 en langue anglaise (le **Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/232e31a9-c34f-4052-9898-c9e387c8adb8>
- (p) les états financiers annuels consolidés audités de Morgan Stanley pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 en langue anglaise, ces états financiers et les rapports des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de Morgan Stanley dans le Form 10-K pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (le **Rapport Annuel 2025 de Morgan Stanley**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/1d80cae3-e702-4036-b3f7-7a2eb02a0910/>
- (q) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2025 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2025 de MSIP**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/51046e35-e8c3-4537-88ac-cca6e44444e6/>
- (r) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSIP pour la période close le 30 juin 2025 en langue anglaise (le **Rapport Financier Semestriel 2025 de MSIP**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/63fd44fb-9359-4165-8db5-c8685d48c9d4>
- (s) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2024 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2024 de MSIP**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/de6f7c50-e77a-4f7d-9398-8b7dbf7c2751>
- (t) les états financiers annuels consolidés audités de MSIP pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSIP pour 2023 en langue

- anglaise (le **Rapport Annuel 2023 de MSIP**) ; <https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b1d01b6c-bdf4-4aca-90ab-4d6c3bdfca9f>
- (u) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2025 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2025 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/70c95383-dd7d-478c-8b97-4fe6eaa82dc5/>
 - (v) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSBV pour la période close le 30 juin 2025 en langue anglaise (le **Rapport Financier Semestriel 2025 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/a15d6aaa-053b-47d4-b246-384fa233eebd/>
 - (w) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2024 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2024 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/a528ac70-17da-45a3-acb8-9c13f2a6a309>
 - (x) les états financiers audités de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSBV pour 2023 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2023 de MSBV**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/0578d48e-cbf4-4442-ac8e-3e0568c11e45/>
 - (y) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSFL pour la période close le 30 juin 2025 en langue anglaise (le **Rapport Financier Semestriel 2025 de MSFL**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/b2b66ef0-ced7-4848-a85b-cb3392d37542/>
 - (z) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2024 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2024 de MSFL**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/bfa42394-caff-4b82-bfea-4e6512400c4c>
 - (aa) les états financiers audités de MSFL pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSFL pour 2023 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2023 de MSFL**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/6fe74380-9f33-456b-a5ae-10c4fbf35cb0/>
 - (bb) les états financiers audités de MSESE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSESE pour 2025 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2025 de MSESE**) ; https://www.morganstanley.com/content/dam/msdotcom/en/about-us-ir/pdf/MSESE_Annual_Report_2025.pdf
 - (cc) les états financiers simplifiés consolidés non audités de MSESE pour la période close le 30 juin 2025 en langue anglaise (le **Rapport Financier Semestriel 2025 de MSESE**) ; <https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/731cff0a-9f52-463b-9eb9-2228e1a01b11/>
 - (dd) les états financiers audités de MSESE pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSESE pour 2024 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2024 de MSESE**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/17fde63f-a63d-4321-866e-784b75963dd9>
 - (ee) les états financiers audités de MSESE pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 et le rapport des auditeurs s'y rapportant figurant dans le rapport annuel de MSESE pour 2023 en langue anglaise (le **Rapport Annuel 2023 de MSESE**) ; <https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/16683a07-4f36-412a-ae3d-4518cd18a4bb>
 - (ff) les Modalités des Titres qui figurent aux pages 65 à 189 du prospectus de base du 6 janvier 2015 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 15-002 (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/87af605d-8b80-4be5-9ca0-3a1bd2537fc7>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 13 du supplément du 18 juin 2015 en langue française déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) sous le numéro 15-283 en langue

française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=b73b9be0-08c2-47bb-87e3-d2589aef3f77>) (les **Modalités des Titres 2015**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 67 à 210 du prospectus de base du 12 janvier 2016 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 16-022 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=62ae050a-7a75-4213-b01a-ab6207203ce5>) (les **Modalités des Titres 2016**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 76 à 260 du prospectus de base du 12 janvier 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-014 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=ce9c3e6b-d26b-4cda-bb0f-c3afb89b277b>), telles que modifiées par le supplément en date du 7 novembre 2017 visé par l'AMF sous le numéro 17-576 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=db94123d-4f3c-40ff-85e4-3bacd0a50bcb>) (les **Modalités des Titres 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 84 à 274 du prospectus de base du 7 décembre 2017 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 17-627 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=c6332531-5cc0-4cfb-ad38-3f121e310665>) (les **Modalités des Titres Décembre 2017**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 90 à 343 du prospectus de base du 7 décembre 2018 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 18-554 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=3f415d6e-d2c6-4944-a734-45dc40ffe0e7>) (les **Modalités des Titres 2018**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 18 juillet 2019 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 19-381 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=7606400a-751a-4ca3-b49e-eb9e446304db>) (les **Modalités des Titres 2019**) et les Modalités des Titres qui figurent aux pages 92 à 351 du prospectus de base du 17 juillet 2020 déposé auprès de l'AMF sous le numéro 20-363 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=bf9d6df9-352e-44b6-aa79-1b95bda05f84>) (les **Modalités des Titres 2020**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 72 à 372 du prospectus de base du 12 juillet 2021 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 12 juillet 2021 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=77cc02e7-ca6a-4fa7-947e-e1ccb2f2fc6>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 4 du supplément du 6 avril 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 6 avril 2022 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=296b7fa3-26cd-4f07-bc58-c33585bc906f>), par la page 11 du supplément du 20 mai 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 20 mai 2022 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9a7c75e9-8499-41ab-a310-04237a1e473b>), et par les pages 4 à 7 du supplément du 30 mai 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 30 mai 2022 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=dbf612b5-02e9-4f40-aed0-68cb63aaab58>) (les **Modalités des Titres 2021**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 74 à 388 du prospectus de base du 24 juin 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 24 juin 2022 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=64fdc71d-29e9-4043-8d76-517c95e02b70>), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 4 et 5 du supplément du 21 décembre 2022 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 21 décembre 2022 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9971b979-5e4f-4a70-899b-fa00f8d8d844>) et par les pages 4 à 15 du supplément du 28 mars 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 28 mars 2023 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=9e50db6c-1920-48c1-922e-5d3c3c31d11b>) (les **Modalités des Titres 2022**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 79 à 420 du prospectus de base du 22 juin 2023 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 22 juin 2023 en langue française

(<https://sp.morganstanley.com/download/prospectus/a92e39be-b1b4-4cd4-a45d-29a0583996f7/>), tel que modifié, le cas échéant, par les pages 4 à 6 du supplément du 18 janvier 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 18 janvier 2024 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/EU/Download/GeneralDocument?documentID=567e4b38-f193-46cf-b802-1f3004019fe4>) et par les pages 6 à 8 du supplément du 13 juin 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 13 juin 2024 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/6943fc87-2133-429a-b459-10820a2ef121>) (les **Modalités des Titres 2023**), les Modalités des Titres qui figurent aux pages 80 à 475 du prospectus de base du 20 juin 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 20 juin 2024 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/0df6dc10-dec1-4d20-968a-20d42b2c708a>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 5 du supplément du 11 mars 2025 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 11 mars 2025 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/6f43f77f-7c43-4234-914b-193d85ad4849>) (les **Modalités des Titres 2024** et ensemble avec les Modalités des Titres 2015, les Modalités des Titres 2016, les Modalités des Titres 2017, les Modalités des Titres Décembre 2017, les Modalités des Titres 2018, les Modalités des Titres 2019, les Modalités des Titres 2020, les Modalités des Titres 2021, les Modalités des Titres 2022, les Modalités des Titres 2023, les **Précédentes Modalités des Titres**) ; et

- (gg) le modèle de conditions définitives figurant aux pages 477 à 853 du prospectus de base du 20 juin 2024 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg en date du 20 juin 2024 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/863805fb-9e23-4de6-87b3-933f620c5b98>), tel que modifié, le cas échéant, par la page 10 du supplément du 13 janvier 2025 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 13 janvier 2025 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/863805fb-9e23-4de6-87b3-933f620c5b98>) et la page 6 du supplément du 11 mars 2025 approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg le 11 mars 2025 en langue française (<https://sp.morganstanley.com/eu/download/prospectus/6f43f77f-7c43-4234-914b-193d85ad4849>)."

- 1.2** la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 79 à 87 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le tableau intitulé "**Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2025**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2025	(1) Partie C – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley & Co. International plc"	8-9
	(2) Partie D – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley B.V."	10-11
	(3) Partie E – Modifications de la section "Description de Morgan Stanley Europe SE"	12-14

- 1.3** la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 79 à 87 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le tableau intitulé "**Circulaire de Procuration de Morgan Stanley de 2025**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
-----------------	----------------------------------	---------

Circulaire de Procuration de Morgan Stanley de 2026	(1)	Aperçu des éléments relatifs au vote	6-14
	(2)	Questions relatives au Gouvernement d'entreprise	15-53
	(3)	Questions relatives à l'audit	54-58
	(4)	Questions relatives à la rémunération	59-109
	(5)	Détention des actions	110-113
	(6)	Proposition des actionnaires	114-118
	(7)	Information relative à l'assemblée générale	119-123

1.4 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 79 à 87 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement après le tableau intitulé "**Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2026**" :

Document déposé		Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2026¹	(1)	Résultats d'exploitation et situation financière	3 (Item 2.02)
	(2)	Communiqué de presse de Morgan Stanley en date du 15 avril 2026, contenant les informations financières du trimestre clos le 31 mars 2026	5-13 (Item 99.1)
	(3)	Complément d'information financière de Morgan Stanley pour le trimestre clos le 31 mars 2026	14-35 (Item 99.2)

1.5 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 79 à 87 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement avant le tableau intitulé "**Rapport Financier Semestriel de MSIP 2025**" :

Document déposé		Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport Annuel 2025 de MSIP	(1)	Rapport des commissaires aux comptes	50-58
	(2)	Compte de résultat consolidé	59

¹ Les références aux pages renvoient à la numérotation des pages du document PDF.

(3)	Compte de résultat global consolidé	60
(4)	Variation des capitaux propres consolidés	61
(5)	Variation des capitaux propres de la société	62
(6)	Etat consolidé de la situation financière	63
(7)	Etat de la situation financière de la société	64
(8)	Flux de trésorerie consolidés	65
(9)	Notes aux comptes consolidés	66-148
(10)	Annexe aux états financiers : liste des filiales	149

1.6 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 79 à 87 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement avant le tableau intitulé "**Rapport Financier Semestriel de MSBV 2025**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport Annuel 2025 de MSBV²	(1) Déclaration de responsabilité des dirigeants	11
	(2) Compte de résultat global	12
	(3) Variation des capitaux propres	13
	(4) Etat de la situation financière	14
	(5) Flux de trésorerie	15
	(6) Notes aux états financiers	16
	(7) Information supplémentaire	68
	(8) Rapport des commissaires aux comptes	69-77

² Les références aux pages renvoient à la numérotation des pages du document PDF.

1.7 la partie intitulée "**Tableau des documents incorporés par référence**" figurant en pages 79 à 87 du Prospectus de Base est mise à jour par l'insertion du tableau suivant immédiatement avant le tableau intitulé "**Rapport Financier Semestriel de MSESE 2025**" :

Document déposé	Document incorporé par référence	Page(s)
Rapport Annuel 2025 de MSESE³	(1) Rapport de gestion consolidé	3
	(2) Bilan au 31 décembre 2025	5
	(3) Compte de résultat pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025	6
	(4) Flux de trésorerie pour la période du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2025	7
	(5) Notes	8-18
	(6) Rapport des commissaires aux comptes	19-24

1.8 toute partie d'un document auquel il est fait référence dans le présent Neuvième Supplément qui n'est pas incorporée par référence est soit réputée non pertinente pour un investisseur, soit couverte par ailleurs dans le Neuvième Supplément.

Les documents et/ou informations indiqués dans la table de correspondance ci-dessous ne sont expressément pas incorporés par référence dans le présent Neuvième Supplément :

Documents incorporés par référence	Informations non incorporées par référence	Page(s)
Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2025	(1) Partie A – Informations incorporées par référence	5-6
	(2) Partie B – Modifications de la section "Informations incorporées par référence"	7
Circulaire de Procuration de Morgan Stanley de 2026	Notification aux actionnaires pour l'assemblée générale 2026 (<i>Notice of 2026 Annual Meeting of Shareholders</i>)	4-5
Rapport Annuel 2025 de MSIP	(1) Rapport stratégique (<i>Strategic Report</i>)	3-44
	(2) Rapport des dirigeants (<i>Directors' Report</i>)	45-49
Rapport Annuel 2025 de MSBV	Rapport des dirigeants (<i>Directors' Report</i>)	1-10

³ Les références aux pages renvoient à la numérotation des pages du document PDF.

2. MODIFICATION DE LA SECTION DESCRIPTION DES EMETTEURS

La section "*Description des Emetteurs*" en page 715 du Prospectus de Base est intégralement supprimée et remplacée comme suit :

"Pour une description de chaque Emetteur, se référer au Document d'Enregistrement 2025 tel que complété par le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2025, le Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2025 et le Troisième Supplément au Document d'Enregistrement (voir la section "*Documents Incorporés par Référence*")."

3. MODIFICATIONS DE LA SECTION INFORMATIONS GENERALES

- 3.1 Les paragraphes intitulés "MSIP", "MSBV" et "MSESE" de la section "*Auditeurs*" en pages 718 à 719 du Prospectus de Base sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

"MSIP

Les auditeurs de MSIP sont Deloitte LLP, Chartered Accountants and Registered Auditors (membres de l'*Institute of Chartered Accountants of England and Wales*) 1 New Street Square, London EC4A 3HQ, United Kingdom, qui ont audité les comptes de MSIP, conformément aux normes comptables généralement admises au Royaume-Uni, pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et l'exercice clos le 31 décembre 2025 et des opinions sans réserve y ont été apportées.

MSBV

Forvis Mazars Accountants N.V., commissaires aux comptes et experts-comptables dont le siège social est situé à Watermanweg 80, 3067 GG Rotterdam, Pays-Bas, membre de l'Institut Néerlandais des Experts-Comptables (*Nederlandse Beroepsorganisatie van Accountants*) ont audité les états financiers de MSBV pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025 et des opinions sans réserve y a ont apportées.

Exception faite des états financiers de MSBV pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025, ce Prospectus de Base ne contient aucune autre information qui ait été auditée par Deloitte Accountants B.V.

Les informations financières concernant MSBV ont été préparées conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne pour les exercices clos le 31 décembre 2025 et 31 décembre 2024."

MSES

Les auditeurs de MSESE sont Deloitte GmbH Wirtschaftsprüfungsgesellschaft, Frankfurt am Main, Europa-Allee 91, 60486 Frankfurt am Main, Allemagne. Un cabinet d'experts-comptables indépendant et enregistré auprès du *Wirtschaftsprüferkammer* ont audité les états financiers de MSESE pour les exercices clos le 31 décembre 2024 et 31 décembre 2025."

- 3.2 Les deuxième, troisième et cinquième paragraphes de la section "*Information sur les Tendances*" en page 720 du Prospectus de Base concernant MSIP, MSBV et MSESE sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

"Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSIP depuis le 31 décembre 2025 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés) à la date du présent Neuvième Supplément.

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSBV depuis le 31 décembre 2025 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés) à la date du présent Neuvième Supplément.

[...]

Aucune détérioration significative n'a affecté les perspectives de MSESE depuis le 31 décembre 2025 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés) à la date du présent Neuvième Supplément."

- 3.3 Les deuxième, troisième et cinquième paragraphes de la section "*Absence de Changement Significatif dans la Situation Financière ou dans la Performance Financière*" en page 720 du Prospectus de Base est intégralement supprimée et remplacée comme suit :

"Il ne s'est produit à la date du présent Neuvième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de MSIP depuis le 31 décembre 2025 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés).

Il ne s'est produit à la date du présent Neuvième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de MSBV depuis le 31 décembre 2025 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés).

[...]

Il ne s'est produit à la date du présent Neuvième Supplément aucun changement significatif dans la situation financière ou dans la performance financière de MSESE depuis le 31 décembre 2025 (date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés)."

3.4 La section "***Procédures judiciaires et d'arbitrage concernant Morgan Stanley***" en pages 720 et 721 du Prospectus de Base est intégralement supprimée et remplacée comme suit :

"Exception faite de ce qui est indiqué :

1. les paragraphes sous la rubrique "*Contingencies*", sous la rubrique "*14. Commitments, Guarantees and Contingencies*" dans les "*Notes to Consolidated Financial Statements*" aux pages 124 à 128 et la section intitulée "*Legal Proceedings*" en page 154 du Rapport Annuel 2025 de Morgan Stanley ; et
2. la section intitulée "*Litigation Matters*" et la section intitulée "*Tax Matters*" sous la rubrique "*Provisions and contingent liabilities*" dans les "*Notes to the Financial Statements*" aux pages 92 à 95 du Rapport Annuel 2025 de MSIP ;
3. la section intitulée "*Legal*" sous la rubrique "*8. Contingencies*" à la page 22 du Rapport Annuel 2024 de MSFL ;
4. les états financiers et le rapport de gestion de MSESE pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; et
5. la section intitulée "*Legal Proceeding and Contingencies*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley*" aux pages 53 et 54 du Document d'Enregistrement 2025 (tel qu'amendé de temps à autre), la section intitulée "*Legal Proceeding and Contingencies*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley & Co. International plc*" aux pages 61 et 62 du Document d'Enregistrement 2025 (tel qu'amendé de temps à autre), la section intitulée "*Legal Proceeding*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley B.V.*" à la page 66 du Document d'Enregistrement 2025 (tel qu'amendé de temps à autre), la section intitulée "*Legal Proceedings*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley Finance LLC*" à la page 69 du Document d'Enregistrement 2025 (tel qu'amendé de temps à autre) et la section intitulée "*Legal Proceedings*" à la Partie 7 de la section intitulée "*Description of Morgan Stanley Europe SE*" à la page 74 du Document d'Enregistrement 2025 (tel qu'amendé de temps à autre),

il n'existe pas, et il n'y a pas eu, au cours des douze (12) mois précédant la date du Prospectus de Base, de procédure administrative, judiciaire ou d'arbitrage impliquant Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL ou MSESE (y compris les procédures en cours ou menaces de procédure dont Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL ou MSESE a connaissance), qui pourrait avoir ou a eu récemment des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de Morgan Stanley, MSIP, MSBV, MSFL ou MSESE et/ou du Groupe Morgan Stanley."

3.5 Les paragraphes 9 à 12 et 14 de la sous-section "*Documents Disponibles*" de la section intitulée "***Informations Générales***" en page 724 du Prospectus de Base sont intégralement supprimés et remplacés comme suit :

- "9. le Rapport Annuel 2025 de Morgan Stanley, le Rapport du Premier Trimestre de Morgan Stanley pour 2025, le Rapport du Deuxième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025, le Rapport du Troisième Trimestre de Morgan Stanley pour 2025, le Rapport Annuel 2024 de Morgan Stanley, la Circulaire de Prouration de Morgan Stanley de 2025, la Circulaire de Prouration de Morgan Stanley de 2026, le Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2025, le Rapport 8-K de Morgan Stanley de juillet 2025, le Rapport 8-K de Morgan Stanley d'octobre 2025, le Rapport 8-K de Morgan Stanley de janvier 2026 et le Rapport 8-K de Morgan Stanley d'avril 2026 ;
10. le Document d'Enregistrement 2025, le Premier Supplément au Document d'Enregistrement 2025, le Deuxième Supplément au Document d'Enregistrement 2025 et le Troisième Supplément au Document d'Enregistrement 2025 ;
11. le Rapport Annuel 2023 de MSIP, le Rapport Annuel 2024 de MSIP et le Rapport Annuel 2025 de MSIP;
12. le Rapport Annuel 2023 de MSBV, le Rapport Annuel 2024 de MSBV et le Rapport Annuel 2025 de MSBV;

[...]

"14. le Rapport Annuel 2023 de MSESE, le Rapport Annuel 2024 de MSESE et le Rapport Annuel 2025 de MSESE;"